



**SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE MONTRÉAL**

L'indépendance comme réponse aux enjeux constitutionnels

**Présenté au
Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au
sein de la fédération canadienne**

Septembre 2024

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Depuis sa fondation en 1834, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB) défend activement les droits et les intérêts du peuple québécois. Dans le cadre de cette consultation, nous affirmons que l'indépendance du Québec représente la seule solution viable pour répondre aux défis sociaux, économiques, linguistiques et culturels auxquels nous faisons face. Le cadre constitutionnel canadien limite considérablement la capacité du Québec à protéger et à promouvoir sa langue, à définir des politiques adaptées à ses réalités et à exercer pleinement son pouvoir de décision. Nous croyons que la réflexion sur l'indépendance devrait être au cœur de toute discussion sur les enjeux constitutionnels du Québec. La SSJB souhaite ainsi réitérer les avantages que procure l'indépendance par rapport à tout autre changement constitutionnel et inciter la commission à considérer une telle démarche, seule porteuse d'espoir et garante de réels changements.

Constat de la situation constitutionnelle actuelle

- **Rapatriement de la Constitution de 1982** : Le rapatriement de la Constitution en 1982 s'est fait sans le consentement du Québec. Non seulement le Québec a toujours refusé de signer cette Constitution, ce geste est venu perpétuer un cycle de décisions imposées sans assentiment de la nation québécoise. Ce diktat constitutionnel s'inscrit en droite lignée avec l'Acte d'Union de 1840, où l'objectif avoué était l'assimilation des francophones. Aujourd'hui encore, cette idéologie d'assimilation des francophones persiste à travers des politiques et des lois qui affaiblissent le statut du français et l'identité culturelle du Québec (SQRC, 1998).
- **« Pouvoir de dépenser » du gouvernement fédéral** : Bien que non inscrit dans la Constitution de 1982, le pouvoir de dépenser permet au gouvernement fédéral d'intervenir dans des domaines de compétence provinciale en octroyant des fonds conditionnels. Cela limite la marge de manœuvre du Québec pour adapter ses politiques, notamment dans des secteurs aussi cruciaux que la santé et l'éducation, où les priorités fédérales ne correspondent pas toujours aux priorités québécoises (Position historique du Québec sur le pouvoir fédéral de dépenser, 1998).
- **Politique du bilinguisme canadien** :
La constitution canadienne impose l'anglais dans les institutions publiques du Québec, y compris à l'Assemblée nationale, dans le système judiciaire et dans le système d'éducation.
L'application de La Loi sur les langues officielles du Canada, qui considère l'anglais comme la langue officielle en situation minoritaire au Québec, permet à l'État fédéral

de financer et soutenir la promotion et la vitalité de la langue anglaise au Québec. La loi perpétue ainsi une mauvaise compréhension de la réalité linguistique québécoise. Les plus récentes statistiques sont sans équivoque. C'est le français qui est menacé et qui subit un recul vertigineux au Québec. La Loi sur les langues officielles au Canada et les politiques qui en découlent ne fait que contribuer au phénomène d'anglicisation (Beaulieu, 2023).

- **Immigration et citoyenneté** : Chaque année, le Québec accueille de nombreux immigrants qui contribuent à la vitalité de notre société. Cependant, le cadre constitutionnel actuel crée une confusion d'appartenance pour les nouveaux arrivants puisque le Québec n'a pas le pouvoir de naturalisation. Les immigrants deviennent alors des citoyens canadiens et non des citoyens québécois. La citoyenneté est considérée comme le geste ultime d'appartenance à une nouvelle nation. Grâce à l'accord Canada-Québec, il est vrai que le Québec détermine en grande partie le nombre d'immigrants admis sur son territoire. Cependant, n'étant pas un pays, le Québec n'est pas aux tables internationales où les décisions se prennent sur la gestion des migrations, notamment les demandeurs d'asiles.

Pourquoi l'indépendance est la seule solution

- **Souveraineté politique totale par l'autodétermination** : Le Québec doit pouvoir rédiger et adopter sa propre constitution, car l'autodétermination est la clé pour prendre en main notre avenir. C'est seulement par l'indépendance que le Québec pourra exercer un contrôle total sur ses décisions politiques et établir des lois qui répondent pleinement à ses réalités et à ses besoins. Le Québec pays pourrait garantir la protection de notre langue, de notre culture, et de nos intérêts économiques, sans oublier les priorités québécoises dans les différents traités internationaux.
- **Préservation de la langue et de la culture** : Le français est en déclin au Québec. L'indépendance offrirait un cadre clair et sans ambiguïtés pour faire du français la langue officielle unique, assurant ainsi que les générations futures continueront à le voir comme une priorité nationale.
- **Immigration et intégration** : L'immigration est une richesse pour le Québec, mais son intégration réussie dépend en grande partie de la capacité des nouveaux arrivants à s'intégrer dans une société québécoise. Le Québec peut toujours faire mieux en termes de gestion de ses flux migratoires et de critères de sélection. Il n'en demeure pas moins que l'intégration sociale et économique sera toujours un défi tant que le Québec est une nation minoritaire au sein d'une autre nation. Nous devons voir l'immigration non comme une menace pour la langue, mais comme une opportunité de la renforcer. Nous devrions pouvoir dire que chaque non francophone est un futur francophone, ce qui n'est malheureusement pas le cas. L'indépendance permettrait

au Québec de définir une politique d'immigration qui soutient son projet linguistique et culturel. En contrôlant entièrement l'immigration et la citoyenneté, le Québec pourrait mieux intégrer les nouveaux arrivants dans une société francophone et renforcer l'utilisation du français dans toutes les sphères de la vie publique (Meggs, 2023)

- **Un avenir écologique responsable** : Le Québec est un leader en matière d'énergies renouvelables et l'indépendance permettrait de continuer sur cette voie en adoptant des politiques environnementales ambitieuses, axées sur la transition énergétique et la protection de notre territoire, sans être freiné par les priorités fédérales qui ne reflètent pas du tout les besoins du Québec (Bergeron, 2022). Le Canada est un pétro-État et le Québec ne peut s'extirper de l'oligarchie pétrolière canadienne qu'en faisant l'indépendance.

Les bénéfices économiques de l'indépendance

- **Souveraineté économique** : Une importante partie des revenus des Québécois est retenue sous forme d'impôt par le gouvernement fédéral. En étant indépendant, le Québec pourrait utiliser ces ressources pour répondre directement aux priorités de ses citoyens dans des secteurs comme l'éducation, la santé et l'environnement. Cela permettrait aussi de réduire les disparités fiscales entre le Québec et le reste du Canada (Marceau, 2023).
- **Gestion des ressources naturelles** : Le Québec dispose d'une grande richesse en ressources naturelles, notamment son hydroélectricité. En contrôlant pleinement ces ressources, le Québec pourrait réinvestir les revenus générés dans des projets qui répondent à ses besoins et qui favorisent la création d'emplois tout en respectant les principes du développement durable (Aussant, 2018).

L'importance de la souveraineté totale

- **Manque de réflexion sur la souveraineté** : Il est regrettable que cette consultation n'aborde pas de manière approfondie la question de la souveraineté et de l'élaboration d'une constitution propre au Québec pays. Le Québec doit saisir cette occasion pour faire le point sur les bienfaits de l'indépendance. L'indépendance n'est pas une simple option politique, mais une nécessité pour garantir que le Québec puisse prendre en main son avenir.

- **Héritage colonial et exclusion du Québec** : L'exclusion du Québec lors du rapatriement de la Constitution en 1982 n'est qu'une continuation des pratiques coloniales visant à maintenir le Québec dans une position de subordination. Déjà lors de l'Union du Haut et du Bas-Canada en 1840, le but principal était de noyer les Canadiens français dans une majorité anglophone et de favoriser leur assimilation. Cette idéologie persiste encore aujourd'hui. L'indépendance permettrait au Québec de rompre définitivement avec cet héritage et de s'affirmer pleinement sur la scène internationale.

Conclusion : L'autodétermination comme voie incontournable

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal estime que l'indépendance politique est la seule voie pour assurer l'avenir du Québec. En devenant un pays souverain, le Québec pourrait répondre efficacement à ses défis linguistiques, économiques et environnementaux. Ainsi, les multiples obstacles à la promotion de la langue française au Québec posés par la Constitution, les lois et politiques canadiennes dans les domaines notamment de la culture, de la langue, de l'immigration, des relations internationales, des communications et des relations avec les Premières Nations, disparaîtraient.

Ainsi, nous encourageons vivement la commission à étendre sa réflexion au-delà du cadre constitutionnel actuel puisque les soixante dernières années de débats politiques ont montré sans équivoque qu'il est impossible d'envisager positivement notre avenir collectif au sein de celui-ci

Tant que nous resterons dans la fédération canadienne, nous serons soumis aux décisions d'une Constitution que nous n'avons jamais signée.

C'est pourquoi la SSJB conclut ce mémoire par sa seule et unique recommandation :

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal recommande que le Québec prenne les mesures nécessaires pour accéder à son indépendance politique.

Tant que nous resterons sous le joug de la Constitution canadienne, que nous n'avons jamais signée, ainsi que des décisions de la Cour suprême canadienne, nous serons limités dans notre capacité à exercer pleinement notre souveraineté en tant que peuple. Aucune délégation de pouvoirs ni transfert de fonds par des ententes administratives temporaires ne sauront répondre aux aspirations profondes du Québec. La seule voie pour garantir notre avenir et obtenir le pouvoir nécessaire dans tous les champs de compétence qui nous préoccupent est celle de l'indépendance nationale.

Bibliographie

Aussant, J.-M. Le projet ambition Québec. Fides. 2018.

Bergeron, Patrice, La Presse, *Le projet de loi sur la primauté du Québec en environnement franchit une nouvelle étape*, 12 avril 2022.

Beaulieu, M. Quand la politique linguistique fédérale conduit à financer l'anglicisation du Québec. https://www.blocquebécois.org/wp-content/uploads/2023/11/E_tude_finale_courte.1pdf.pdf 2023.

Marceau, N. La faisabilité économique et financière d'un Québec souverain. IRAI. https://irai.quebec/wp-content/uploads/2023/10/IRA23-01_Note8_F4.pdf 2023.

Meggs, A.-M. L'immigration au Québec : comment on peut faire mieux, Montréal, Éditions du Renouveau québécois, 2023, 202 pages. Éditions du Renouveau québécois. 2023.

Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, *Position historique du Québec sur le pouvoir fédéral de dépenser (1944-1998)*, Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles, Ministère du Conseil exécutif, juillet 1998.

Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes. *Le statut politique et constitutionnel du Québec*. Gouvernement du Québec, juillet 1999.